



RAPPORT D'ACTIVITÉS

EXERCICE 2022





SOMMAIRE

Bilan de l'année 2022 du budget œuvres sociales rapport moral	p. 3
Modalités d'attribution des prestations sociales aux personnels VNF	p. 4
Sites informatiques	p. 4
Détail de la gestion d'activité par activité pour 2022	p. 5
Chèques vacances et week-ends	p. 6
Olympiades	p. 7
Fêtes de fin d'année	p. 8
Évènements	p. 9
Rentrée scolaire	p. 10
Aide aux emplois familiaux	p. 10
Aides aux vacances	p. 11
Loisirs et activités sportives et culturelles	p. 11
Conclusion	p. 12
La nouvelle équipe de la CDS	p. 13

BILAN DE L'ANNÉE 2022

DU BUDGET ŒUVRES SOCIALES RAPPORT MORAL

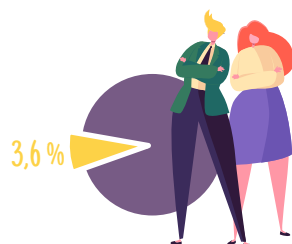
Suite aux élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre 2022, **la FDDP** (émanation du CTU privé) **s'est éteinte au profit de la CDS** (commission des salariés, émanation du CSA de VNF). Cette opération est totalement transparente pour les salariés de VNF car **la CDS reprend l'intégralité des missions et des moyens de la FDDP ainsi que les règles et décisions qui régissaient son fonctionnement**. Ce rapport fait donc abstraction de ces changements et a vocation à présenter le bilan d'activité de la dernière année d'exercice de la FDDP.

En 2022, la FDDP a souhaité proposer aux salariés de participer à **4 sorties** : Europapark, Disneyland, Beauval/Cheverny et Paris Festif, en plus des différentes prestations.

La décision d'offrir 500 € de chèques vacances à l'ensemble des salariés a été reconduite.

Un bilan social et comptable vous est présenté afin que chacune et chacun d'entre vous puisse être informé sur l'utilisation du budget œuvres sociales attribué par l'établissement. Le bilan des activités sur le budget œuvres sociales et le rapport financier 2022 de la FDDP sont présentés à la Commission Des Salariés du 13 juin 2023.

Pour votre information le budget œuvres sociales de la FDDP se compose de :



3,6 %

DE LA MASSE SALARIALE

SOIT UN BUDGET DE



€ 127 957,69 €

dont 14 768,03 € perçu en 2023
pour la régularisation de la masse salariale N-1

Le rôle principal de la FDDP est de dispenser des prestations à l'égard de chaque salarié et de leur famille et de les représenter auprès de la direction dans le cadre des informations et consultations légales. Il a toujours été appliqué le traitement d'équité entre les salariés par :

- **la mise en place de MEYCLUB pour la billetterie** afin que tous les salariés puissent accéder aux tickets cinéma, spectacles ou toutes prestations proposées ;
- **la prise en charge des frais de transport** pour les salariés des directions territoriales et de l'antenne parisienne lors d'un événement.

Ce bilan relate l'ensemble des prestations dispensées à l'égard de chacune et chacun d'entre vous y compris à l'égard de vos familles.

BILAN DE L'ANNÉE 2022

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT



MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS

Des décisions prises par les membres titulaires et suppléants de la FDDP fixent les règles et les modalités d'attribution de chacune des prestations dispensées à l'égard des salariés de Voies navigables de France.

Les décisions sont disponibles pour consultation sur le site de la CDS (www.cdsvnf.net).

Les prestations sont attribuées en fonction du quotient familial calculé selon le revenu imposable et de la situation familiale des salariés qui fournissent les éléments demandés (avis d'imposition de l'année N sur les revenus de l'année N-1 et copie du livret de famille).

Sans ces documents le salarié se voit attribuer le quotient le plus élevé (QF10) et bénéficie du minimum des remboursements.

Le quotient familial à 10 classes s'adapte parfaitement aux différentes catégories sociales de l'établissement. Ci-dessous la répartition des salariés par quotient en 2022 :

QUOTIENT	NOMBRE DE SALARIÉS
QF1	35
QF2	28
QF3	38
QF4	36
QF5	54
QF6	54
QF7	71
QF8	45
QF9	42
QF10	63



SITES INFORMATIQUES



La FDDP gère comptablement les budgets œuvres sociales et fonctionnement via le site PROWEBCE, conformément aux dispositions en vigueur concernant les comités d'entreprise. Un expert-comptable valide et présente les comptes conformément aux nouvelles réglementations des comités d'entreprise à la CDS de l'établissement.

Le bilan comptable 2022 est également présenté pour approbation à la CDS du 13 juin 2023.



DÉTAIL DE GESTION POUR 2022



PAR ACTIVITÉS



BILAN DE L'ANNÉE 2022

MODE DE GESTION

1

CHÈQUES VACANCES

L'ensemble des salariés de droit privé, soit **482 salariés** présents dans les effectifs de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 mai 2022, **ont bénéficié en mai de 500 € de chèques vacances.**

2

LES ÉVÈNEMENTS

La commission loisirs a en charge l'étude d'évènements à destination des salariés. Les évènements retenus sont soumis pour validation au bureau de la CDS.

Des projets peuvent être proposés par les salariés du Siège et des régions, en faisant parvenir auprès des élus du bureau de la CDS un dossier contenant la fiche descriptive du projet, le nombre de bénéficiaires et un devis du budget nécessaire.

L'équipe FDDP a proposé en 2022, **4 week-ends** au choix au tarif unique de 50 € pour le salarié et ses ayants droit par week-end, dont une destination « Europapark » proposée sur 2 sessions.

EUROPAPARK

en juin 2022 :

63 adultes/enfants
ont participé

DISNEYLAND

en septembre 2022 :

332 adultes/enfants
ont participé

BEAUVAL/CHEVERNY

en octobre 2022 :

153 adultes/enfants
ont participé

EUROPAPARK

en novembre 2022 :

148 adultes/enfants
ont participé

PARIS FESTIF

en novembre 2022 :

143 adultes/enfants
ont participé

Le coût global pour les 4 sorties s'élève à 335 556,62 €

(dont 48 470 € de participation des salariés). Soit un coût pour la FDDP de :

€ 287 086,62 €



OLYMPIADES 2022

UN APRÈS-MIDI SPORTIF ET RÉCRÉATIF

La FDDP a organisé une après-midi découverte « OLYMPIADES » à Béthune le 27 septembre 2022. Des équipes ont pu ainsi « s'affronter » lors de différents jeux d'eau et gonflables. Cette agréable journée s'est terminée autour d'un repas et d'une soirée « Barbecue ».

Le coût total a été de 12 654,54 €, la participation des ayants-droits (conjoint et enfant(s)) a été de 215 € au total. La participation de la FDDP a donc été de :

€ 12 439,54 €

LA PARTICIPATION À CETTE JOURNÉE ET À LA SOIRÉE,
A ÉTÉ UN VIF SUCCÈS.

La CDS souhaite rappeler la possibilité d'une telle journée découverte aux salariés des Directions Territoriales.

Pour ce faire, les élus se tiennent à leur disposition pour étudier toute action qu'ils souhaitent mettre en place au sein de leur DT, les accompagner et y participer à leurs côtés.



BILAN DE L'ANNÉE 2022

BILAN DES PRESTATIONS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

ARBRE DE NOËL

La fête de Noël du siège a été organisée le 3 décembre 2022 à la Salle OLOF PALME, cet événement **n'avait pas pu se faire depuis la crise sanitaire**. Un spectacle a été présenté aux enfants, suivi d'un buffet destiné aux petits et grands. Un repas, un spectacle et une soirée dansante ont clôturé le tout, pour **un montant global de :**

€ 44 921,29 €

Le nombre de participants l'après-midi était de 164 adultes et 108 enfants, pour la soirée la FDDP a accueilli 167 adultes et 71 enfants.

Les salariés de droit privé de la DT de Strasbourg ont été conviés à la fête de Noël organisée par le CLAS. Celui-ci avait sollicité la FDDP pour obtenir une participation tenant compte de l'effectif des salariés de droit privé dans la DT pour **un montant de :**

€ 583,83 €

Ce partenariat en faveur des salariés de droit privé est possible avec l'ensemble des CLAS DT sur demande et sous conditions.



BONS CADEAUX NOËL



BONS CADEAUX NOËL ADULTES

Au titre de Noël, l'année dernière, le budget de la FDDP a permis d'offrir à chacune et chacun des salariés de l'établissement (ayant au moins 3 mois d'ancienneté ET étant toujours présents à la date de l'événement) **un bon cadeau d'une valeur de 170€**, soit une dépense pour 489 salariés bénéficiaires de :

€ 81 217,50 €



BONS CADEAUX NOËL ENFANTS

L'année dernière, **la FDDP a offert à 357 enfants, 100€ de bons cadhocs représentant une dépense de :**

€ 35 002,50 €

Ces montants incluent une remise de 2,5% du prestataire CADHOC dont a bénéficié la FDDP.

La dépense totale des bons cadeaux Noël «adultes/enfants» est donc de :

€ 116 220 €



BILAN DE L'ANNÉE 2022

BILAN DES PRESTATIONS



ÉVÈNEMENTS



Il n'y a plus de notion de quotient pour l'attribution des bons cadeaux lors des évènements familiaux. Un montant fixe a été déterminé par évènement (6 mois d'ancienneté au moment de l'évènement) :

Naissances	Mariages	Pacs	Retraite	Décès
100 €	125 €	50 €	125 €	155 €

Pour un décès dans la famille (enfant, conjoint, parents du salarié), c'est un chèque bancaire qui est remis au salarié.



MARIAGE

Pas de prestation en 2022



PACS

3 salariés sont concernés, la FDDP a participé pour un montant total de

€ 150 €



NAISSANCE

En 2022, nous avons eu la joie d'accueillir **13 naissances** pour lesquelles la FDDP a remis des bons cadeaux pour un montant de

€ 1 300 €



RETRAITE

6 collègues ont fait valoir leurs droits à la retraite et à cette occasion la FDDP leur a offert des bons cadeaux d'une valeur totale de

€ 750 €



DÉCÈS

8 collègues ont malheureusement eu la douleur de perdre un proche au cours de l'année écoulée. La participation totale de la FDDP a été de

€ 1 240 €

2

RENTÉE SCOLAIRE



336 enfants (de 6 ans à 26 ans dans l'année civile) ont bénéficié de bons d'achat au titre de l'aide à la rentrée scolaire 2022/2023 pour un montant total de

€ 24 060,07 €



Ce montant inclut une remise de 2,5% du prestataire CADHOC dont a bénéficié la FDDP.



3

AIDE AUX EMPLOIS FAMILIAUX

PARTICIPATION DIRECTE



CESU (CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL)

En 2022, **23 salariés** ont fait l'acquisition de chèques emplois-services (CESU). **Le montant total des factures s'élève à 22 902,45€.** La participation des salariés s'élève à **17 158€**, soit une dépense pour la FDDP de

€ 5 744,45 €



FRAIS DE GARDE

La FDDP contribue au financement de frais de garde pour les enfants des salariés âgés de 2 mois à 3 ans. **Cette participation est versée directement à la crèche ou à la nourrice** et s'applique uniquement dans le cas où le conjoint exerce une activité et ne bénéficie pas de cette même prestation par son employeur.

En 2022, **43 salariés** ont bénéficié d'une aide, soit un coût total pour la FDDP de

€ 24 080,48 €



AIDE AUX VACANCES



CHÈQUES VACANCES

En 2022, **482 salariés** de l'établissement ont bénéficié de **chèques vacances d'un montant de 500€** offert pour un coût pour la FDDP de

€ 241 000 €



CHÈQUES VACANCES EXCEPTIONNELS

En 2022, le budget de la FDDP a permis d'offrir à tous les salariés présents dans les effectifs de l'établissement, soit 503 bénéficiaires, **un carnet de 100€ supplémentaire**, soit une dépense de :

€ 50 300,00 €



CENTRES AÉRÉS

En 2022, **42 salariés** de l'établissement ont demandé pour leurs enfants la participation de la FDDP au titre des centres aérés soit un montant total de

€ 3 541,30 €



COLONIE DE VACANCES

En 2022, **20 salariés** ont demandé la participation de la FDDP pour leurs enfants au titre d'un séjour en colonies de vacances soit un montant de

€ 2 586 €



LOISIRS ET ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES



BILLETTERIES • SPECTACLES

Le site MEYCLUB est toujours aussi apprécié et utilisé par les salariés de Voies navigables de France. En 2022, **le montant des subventions distribuées au titre de la billetterie s'élève à :**

€ 105 482,82 €



PARC SPEED PARK

En 2022, **302 tickets d'entrée** ont été achetés pour un montant de 1510€. Les salariés ont acheté à hauteur de 906€. Le coût pour la FDDP a été de :

€ 604 €



ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES

En 2022, **315 demandes adultes et enfants** ont été enregistrées par la FDDP pour une participation aux activités sportives et culturelles pour un montant de

€ 25 899,45 €

CONCLUSION



L'équipe FDDP en 2022 a pu **reprendre pleinement les activités conviviales** très appréciées des personnels et de leurs proches avec les week-ends familles, les arbres de Noël et les Olympiades.

Le budget Œuvres Sociales de la FDDP de l'année 2022 a été consommé dans sa totalité. Pour financer l'organisation des voyages des salariés et de leurs familles, le budget 2022 a été complété par les réserves constituées les années précédentes. **Ces voyages ont rencontrés un franc succès au sortir de deux années de Covid.**

Les activités de billetterie ont progressé de 24 310,62 € par rapport à l'année 2021 et retrouvent pleinement leur routine de croisière par rapport à la crise sanitaire.

Nous avons veillé à redistribuer les budgets au plus grand nombre en conservant une gestion budgétaire saine.

La Commission Des Salariés (CDS), nouvelle instance en charge de vos activités sociales et culturelles qui succède à la FDDP depuis le 1^{er} janvier 2023 continuera à enrichir ses propositions pour vous satisfaire.



VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE CDS

Farida SIAD

Secrétaire de la CDS

• Siège •

06 30 72 94 09

farida.siad@vnf.fr

Rudy DELEURENCE

Secrétaire adjoint de la CDS

• Siège •

06 07 69 30 65

rudy.deleurence@vnf.fr

Isabelle TESTU

Secrétaire adjointe de la CDS

• Siège •

06 48 83 07 66

isabelle.testu@vnf.fr

Claudie DORMIEU

Trésorière de la CDS

• Siège •

06 42 28 67 70

claudie.dormieu@vnf.fr

Mathieu BOUTTE

Trésorier adjoint de la CDS

• Siège •

06 99 72 86 70

mathieu.boutte@vnf.fr

François-Xavier CARON

• Siège •

06 45 12 42 60

francois-xavier.caron@vnf.fr

Emmanuelle CHABRUT

• DT Bassin de la Seine •

06 68 68 80 33

emmanuelle.chabrut@vnf.fr

Julie COPIN

• DT Strasbourg •

06 73 91 79 34

julie.copin@vnf.fr

Ibrahima DIAWARA

• DT Bassin de la Seine •

06 07 29 84 74

ibrahima.diawara@vnf.fr

Cindy LEROY

• Siège •

07 64 25 88 31

cindy.leroy@vnf.fr

Didier MANTELET

• DT Centre Bourgogne •

06 79 00 19 13

didier.mantelet@vnf.fr

Adrien MARTEL

• DT Sud-Ouest •

06 88 14 98 60

adrien.martel@vnf.fr

Stéphanie MARTIN

• DT Nord-Est •

06 99 94 54 52

stephanie.martin@vnf.fr

Bertrand NEVEUX

• DT Bassin de la Seine •

06 63 34 96 65

bertrand.neveux@vnf.fr

Karine PASCAL

• DT Rhône Saône •

06 30 20 12 46

karine.pascal@vnf.fr

Sébastien POGODA

• DT Nord-Pas-de-Calais •

06 60 50 28 09

sebastien.pogoda@vnf.fr





SUBVENTION ŒUVRES SOCIALES 2022



727 957,69 €



Prestations distribuées	Montants
CHÈQUES VACANCES	291 900,00 €
ÉVÈNEMENTS WEEK-END	287 086,62 €
ARBRE DE NOËL	45 505,12 €
BONS CADEAUX NOËL ADULTES/ENFANTS	116 220,00 €
ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX	3 440,00 €
RENTRÉE SCOLAIRE	24 060,07 €
CESU	5 744,45 €
FRAIS DE GARDE	24 080,48 €
CENTRES AÉRÉS	3 541,30 €
COLONIE DE VACANCES	2 586,00 €
BILLETTERIE • SPECTACLES	105 482,82 €
SPEED PARK	1 510,00 €
ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES	25 899,45 €
OLYMPIADES	12 439,54 €



CDS

Voies Navigables de France

CDS@VNF.FR

WWW.CDSVNF.NET

